

Nouveaux sons pour le Musée du Léman



Originaire de Bassins et producteur d'ambiance professionnelle, Julien Matthey a été mandaté par le Musée du Léman pour réaliser l'ambiance sonore de sa nouvelle exposition temporaire. CÉDRIC SANDOZ

NYON Le Musée du Léman a fait appel à un producteur d'ambiance sonore du district pour sa nouvelle exposition.

MARIE MALEYSSON
marie.maleysson@lacote.ch

Lorsqu'il était à l'école à Nyon, Julien Matthey ne se doutait pas qu'il serait un jour mandaté par le Musée du Léman. Pour sa nouvelle exposition «Plouf!», une histoire de la baignade dans le Léman, le musée souhaitait en effet un fond sonore sur le thème de la plage et de la baignade et qui mettrait immédiatement les visiteurs dans l'ambiance. Les bruits de plongeurs, de vagues, de mouettes et d'enfants qui jouent y côtoient le sifflet d'un maître-nageur et même la sirène d'un des bateaux de la CGN.

«C'est pour moi un grand plaisir de contribuer à la culture locale via mon travail de sound designer, pour un musée qui m'a appris plein de choses quand j'étais enfant», confie Julien Matthey.

Un travail polyvalent

Ces sons, Julien Matthey les a enregistrés dans plusieurs lieux différents et à différentes saisons. Son cahier des charges stipulait que l'ambiance devait durer quinze minutes afin d'éviter tout effet de répétition pour les visiteurs mais l'enregistrement total représente plusieurs heures.

Julien Matthey a ensuite enfilé sa casquette de monteur: l'une après l'autre, il superpose les couches pour arriver au résultat final. L'ambiance enregistrée au bord d'une piscine lui sert de base sur laquelle il rajoute les autres sons. Chacun a cependant été «nettoyé»: les voix des adultes

ont par exemple été coupées, en majorité, pour laisser la place à celles des enfants. Cette partie du travail lui a pris, cette fois, trois à quatre heures.

Producteur d'ambiances sonores, voix-off, compositeur musical ou preneur de son, Julien Matthey exerce une profession où la polyvalence est de mise. Après avoir grandi à Nyon jusqu'à l'âge de vingt ans, il déménage puis intègre l'école d'ingénierie du son à Genève (School of Audio Engineering). Il a notamment exercé durant treize ans en radio (Rouge FM, Yes FM, One FM et LFM) où il travaillait à la réalisation de jingles. Il est désormais installé dans un studio d'enregistrement à Vevey. ●

INFO+

Exposition «Plouf!»
Du 6 avril au 30 septembre
Musée du Léman
Quai Bonnard 8, Nyon

L'escroc croupira cinq ans en prison

TRIBUNAL L'homme qui a déjoué la vigilance des assurances-vie devra payer la note.

Parce qu'il jouait au poker et avait perdu 160 000 francs, un quadragénaire qui était installé dans la région nyonnaise a mis au point, avec un complice, une astuce permettant d'arnaquer les assurances-vie (Le Quotidien de La Côte des 23 et 24 mars).

L'homme faisait signer, ou copiait la signature, d'amis sur plusieurs polices d'assurance-vie, puis les transmettait par le biais de sa propre société de courtage à des grandes compagnies d'assurances. Après avoir payé les primes pendant un mois, les assurances lui reversaient la commission due, comme elle le font pour chaque courtier en assurance. Selon le condamné, cet argent était reversé pour moitié à son complice, au titre de remboursement de ses dettes de jeu. Les jeunes qui signaient les po-

lices d'assurances pensaient participer à un concours dans l'espoir de gagner un voyage. Ils étaient convaincus qu'après trois mois, comme on le leur avait dit, la police assurance-vie devenait caduque sans qu'ils aient de primes à payer. Le président du Tribunal s'est étonné de la légèreté avec laquelle ces victimes ont signé des pages de documents sans les lire.

Butin de 500 000 francs

En tout, l'escroc a réussi à obtenir illégalement quelque 500 000 francs. Les assurances ne pouvaient pas se douter que plusieurs contrats d'assurance étaient signés auprès de différentes compagnies. Elles n'avaient aucun moyen de vérifier la véracité des dossiers présentés. Mais devant la quantité de contrats fournis par l'escroc, certaines compagnies se sont méfiées, après quelques mois.

La Cour est convaincue que l'accusé gérait la partie administrative de cette arnaque, alors

que son complice, non identifié, rabattait les «clients» potentiels grâce à un réseau de «courtiers».

Selon la Cour, pour pouvoir payer les premières primes, l'escroc a revendu du matériel informatique et électroménager volé par astuce en grande quantité auprès de grandes surfaces de la région. «Ce matériel n'était pas destiné à votre société comme vous le prétendez, mais bien à être revendu pour avoir des liquidités», relevait le président de la Cour correctionnelle, Alexandre Feser, dans son dispositif.

Cinq ans de prison

Le jugement suit en tout point le réquisitoire du Parquet. Le quadragénaire est condamné à 5 ans de prison, sous déduction de 327 jours déjà effectués. Et comme il a été détenu en condition illicite durant 17 jours, il bénéficie de 9 jours de remise de peine. Il devra également s'acquitter d'une amende de 500 francs et des frais de justice. ● DOMINIQUE SUTER

DUILIER

Soutien accru aux études musicales

Les conseillers communaux duillériens ont accepté (34 en faveur et 3 abstentions) de se mettre à jour concernant les subventions pour les études musicales accordées aux enfants jusqu'à 20 ans, issus de familles à faibles revenus. Alors que le préavis prévoyait des aides de 70 à 150 francs par apprenti musicien et par semestre, aux ménages dont le revenu mensuel brut ne dépasse pas les 6000 francs, le Conseil a adopté la version amendée par la commission ad hoc afin que le montant de l'aide soit doublé. Le montant de ces aides sera révisé chaque année lors de la création du budget. ● VDL

ROLLE

Se loger dans une ancienne pinte

Fermé depuis le 15 juillet 2016, le Café du Nord sera transformé en logement. La mue de l'ancienne pinte emblématique de la rue du Nord est soumise actuellement à enquête publique. Un changement qui fait suite à la mise en vente de l'établissement par ses anciens propriétaires. ●

Vote sur Gare Nord-Schenk en automne

La Municipalité soumet à consultation publique du 25 mars au 8 mai la décision finale du 31 janvier et le rapport d'impact sur l'environnement concernant le Plan de quartier «Gare Nord - Schenk». Cette consultation signifie que le projet a été validé par le canton et que la date du futur scrutin va pouvoir être fixée. «La date de votation sur le référendum n'est pas fixée absolument, mais elle est en principe prévue en même temps que les élections fédérales de septembre», explique le syndic Denys Jaquet. La population devra valider le projet de développement au nord de la gare qui prévoit la réalisation d'un nouveau site de production pour l'entreprise Schenk et un nouveau quartier de 580 habitants et quelque 150 emplois. ● TEXTES: JOL

Bouger, en étant bien entouré

La commune a conclu une convention de partenariat avec Urban Training qui va déboucher, de mai à septembre, sur un cours hebdomadaire gratuit. C'est avant tout une invitation à (re)faire du sport à l'adresse de ceux et celles qui n'en pratiquaient plus. La commune de Rolle s'est ainsi engagée à verser 3000 francs à l'organisateur des cours et à promouvoir les cours sur son site internet. ● COM/JOL

La commune finance le Bois de Chênes

GENOLIER Lorgane délibérant a accepté à l'unanimité un prêt de 500 000 francs pour la restauration de la ferme.

La rénovation de la ferme du Bois de Chênes peut se poursuivre en toute tranquillité, car c'est à l'unanimité moins une abstention que l'organe délibérant a accepté jeudi soir une demande de crédit d'un demi-million de francs en faveur de la Fondation du Bois de Chênes.

Comme le relevait un conseiller communal, la commune s'était engagée à ne pas commencer les travaux tant que la totalité de la somme nécessaire à sa rénovation n'était pas acquise.

Le municipal Georges Richard explique: «Actuellement, nous avons des promesses de dons à hauteur de 4,46 millions de francs. Le budget total s'élève à 5,335 millions. Mais certains donateurs, des fondations pour la plupart, ont fait des promesses en nous disant qu'ils verseraient la moitié de l'argent au début des travaux, et le solde après quelques mois. D'autres souhaitent participer à des stades plus avancés des travaux. D'autres encore n'acceptent de verser l'argent que lorsque le financement total aura été assuré. Et n'oublions pas

qu'à ce jour, ni le canton, ni le Conseil régional ne se sont encore prononcés sur une subvention pour cette rénovation», complète le municipal. A l'issue du vote, il a remercié l'assemblée, se réjouissant «de se sentir soutenu».

«Cette opération est intéressante pour la commune, relève la Municipalité, car ces liquidités prélevées pourraient avoir un rendement de 0,25%. Sachant que les travaux de rénovation s'échelonnent sur 18 mois, ce crédit-tampon ne serait utilisé qu'en cas de manque temporaire de liquidités.»

Par ailleurs, Genolier est propriétaire de 80% de la surface du Bois de Chênes, Coinsins l'est à hauteur de 15% et Vich pour 5%. Ces deux communes n'ont pas été sollicitées non plus à ce jour. Le remboursement du prêt est prévu au plus tard le 31 décembre 2020. Cela sous réserve que la somme soit réclamée, ce qui ne sera pas forcément le cas.

Rappelons que la ferme est classée et est située en zone protégée depuis 1961. La même année, elle a été classée aux monuments historiques. Elle est actuellement en droit de superficie. Sa gestion a été confiée à la Fondation du Bois de Chênes, mais la commune de Genolier en reste propriétaire. ● DS



Les travaux de restauration vont pouvoir commencer. ARCH. SIGFREDO HARO

Elle reprend les rênes de la SIC



ANTOINE GUENOT

NYON La Société industrielle et commerciale de Nyon (SIC) a une nouvelle présidente. Jeudi soir, l'organe de défense des intérêts des acteurs économiques de la ville a en effet élu à sa tête Marisa Benedetto. Elle succède à David Pernet, ex-boss du magasin Boarder's Park. Cette dernière a une longue expérience du commerce nyonnaise. Propriétaire d'un magasin de chaussures depuis vingt ans, elle est égale-

ment à l'origine de l'enseigne de glaces Venezia et fut un temps gérante du Café du Marché. Au sein de la SIC, elle ne compte pas faire la révolution mais «poursuivre dans la même optique que David Pernet.» Soit pérenniser les événements publics comme le marché de Noël (dont le nombre de stands sera doublé l'hiver prochain), resserrer les liens entre les commerçants de Rive et ceux du centre-ville ou encore étoffer les rangs de la SIC, qui compte actuellement près de 180 membres. ● AGO

PUBLICITÉ

LES ÉLECTIONS
C'EST VOS OIGNONS

Nyon liste 1
Morges liste 2

